

Le MRC, dans un communiqué publié ce jour par son troisième vice-président, Me Emmanuel Simh, dit être « étonné » des propos tenus par le ministre de communication, René Emmanuel Sadi, ce matin sur les antennes de Radio France Internationale (RFI). En effet, sur la radio française, le porte-parole du gouvernement a clairement présenté les auteurs des attaques des Ambassades du Cameroun à Paris et à Berlin comme étant des militants du MRC. Une déclaration « gratuite et de contre vérités », selon le MRC

Ci-dessous l'intégralité du communiqué

MOUVEMENT POUR LA RENAISSANCE DU CAMEROUN M.R.C



CAMEROON RENAISSANCE MOVEMENT C.R.M

Autorisation MINATO N°000221 du 25 Juillet 2008: Lettry MINATO N°0002249 IMINATO DAP SDE STP du 02 août 2012.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun -MRC- a suivi avec étonnement, ce matin, une interview de Monsieur René Emmanuel SADI, Ministre de la Communication, truffée d'affirmations gratuites et de contre-vérités.

Le Ministre affirme notamment que ce sont les militants du MRC qui ont perpétré des saccages dans les ambassades du Cameroun à Paris et à Berlin.

Le MRC dénonce avec fermeté une telle accusation qui ne vise qu'à diaboliser le parti et son Président et à livrer à la vindicte populaire ses dirigeants.

En effet, comment comprendre qu'alors qu'aucune enquête, au Cameroun, à Paris ou à Berlin, n'ait en l'état conclu ni à l'implication de nos militants, et encore moins à la responsabilité du Président Maurice KAMTO, qu'un Ministre puisse péremptoirement imputer ces actes au MRC; alors le rapport du Chargé d'affaires de l'ambassade du Cameroun en France, Monsieur Antoine AHMADOU, en date du 26 janvier 2019, n'incrimine aucunement le parti et ses responsables.

Par ailleurs, la Brigade Anti-Sardinards (BAS) elle-même a précisé n'avoir aucun rapport avec le MRC et n'avoir reçu du parti aucun ordre ou instruction dans l'organisation de ses marches.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que les actes aujourd'hui déploré aient été commandités par une main invisible dans le but de ternir l'image du MRC, de le décapiter et à terme de justifier la dissolution du parti.

Répéter un mensonge plusieurs fois n'en fera jamais une vérité.

Il importe ici de rappeler avec force que le MRC est un parti républicain, dont le credo a toujours été le respect des institutions et le changement dans la paix.

<u>SIEGE / Headquaters</u>: Près du Dispensaire d'Odza – Yaoundé - B.P.: 8704 Yaoundé/ Cameroun Téléphone: (+237) 22.71.82.35 / 22.80.76.53 <a href="http://www.mrc-party.org/contact@mrc-party.org/contact@mrc-party.org/contact@mrc-party.org/contact@mrc-party.org/contact@mrc-party.org/contact@mrc-party.org/contact@mrc-party.org/ Comptes: CM21 10005 00001 03458061001-74 (AFRILAND FIRST BANK) / RCMCXXXX 10001/066864/51963664001/47 (BICEC) / UCMACMCX/10023/00040/00413014245/01(UBC) Le parti a toujours organisé ses activités dans le strict respect des lois et règlements de la République et participé aux différentes échéances électorales.

Il n'aura échappé à personne que les manifestations du MRC au Cameroun se sont déroulées pacifiquement, sans détérioration d'édifices publics ou privés ou de tout bien meuble. Consigne avait été donnée aux militants de ne pas s'opposer aux forces de l'ordre, de s'asseoir à même le sol en chantant l'hymne national pour montrer qu'ils sont inoffensifs, laquelle consigne a été scrupuleusement respectée, aucun policier ou gendarme n'ayant subi la moindre égratignure.

Le MRC a eu à plusieurs reprises à condamner les actes de vandalisme perpétrés dans les ambassades du Cameroun en France et en Allemagne, contraires à son idéologie rappelée plus haut, et entend, le cas échéant, initier toute action idoine en diffamation contre les auteurs des propos imputant sans preuve au MRC ces actes.

En tout état de cause, le MRC condamne les arrestations dont le caractère politique est aujourd'hui avéré et exige la remise en liberté immédiate et sans condition du Président Maurice KAMTO et de toutes les personnes arrêtées et détenues dans le cadre des marches blanches du 26 janvier 2019.

Yaoundé, le 1er février 2019

Maître Emanuel SIMI